

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 10 SEPTEMBRE 2018**

■ **Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

■ **Nombre de membres votants : 22**

Titulaires présents : 15

Titulaires représentés :

Suppléants : 5

Procurations : 2

■ L'an deux mille dix-huit, lundi 10 septembre 2018 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

■ **Délégués titulaires présents :**

■ CC des Coteaux du Girou : MM. GRANDJACQUOT D., PLICQUE P. VINTILLAS E.
■ CC du Frontonnais : MM. CAVAGNAC H., GALLINARO A., NADALIN D., MIQUEL D., PETIT Ph.
■ CC des Hauts Tolosans : MM. ANSELMÉE., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCE P.
■ CC Val' Aïgo : Mme GAYRAUD I. et MM. DUMOULIN J-M., SALIERES J-L.

■ **Délégués titulaires représentés :**

■ CC des Coteaux du Girou : M. BOUCHE J. représenté par M. GENEVE J-L. (Suppléant)
■ M. CUJIVES D. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
■ CC du Frontonnais : M. PAPILLAULT P. représenté par M. MIQUEL D. (Pouvoir)
■ CC des Hauts Tolosans : M. BOISSIERES J. représenté par M. SANCHEZ P. (Suppléant)
■ M. DULONG D. représenté par M. DEBANS J. (Suppléant)
■ M. ZANETTI L. représenté par M. OUSTRI Ch. (Suppléant)
■ M. CLUZET A. représenté par M. LAGORCE P. (Pouvoir)

■ **Délégués titulaires absents ou excusés :**

■ CC des Coteaux du Girou : MM. CALAS D., ROUMAGNAC L.
■ CC du Frontonnais : MM. DUPUY D., PETIT Pa., VASSAL J-P.
■ CC des Hauts Tolosans : Mmes AYGAT C. et FRAYARD C.
■ CC Val' Aïgo : MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

Délibération n ° 2018 / 26

■ **Objet :** Création d'un emploi non permanent en vue de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

■ **VU** le Code général des collectivités territoriales ;

■ **VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

■ **VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : pallier à la charge croissante du syndicat en lien avec le lancement de la révision du SCoT en juin 2018 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **DE CREER** un emploi non permanent de Technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 15 septembre 2018 au 15 mars 2020.

Article 2 : Cet agent assurera les fonctions de chargé d'études à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Article 3 : La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (Technicien), plus éventuellement les participations, primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et le supplément familial de traitement.

Article 4 : **DE MODIFIER** le tableau des effectifs, mis à jour en conséquence, tel qu'annexé à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	30/08/2018
Date d'affichage :	30/08/2018
Certifié exécutoire le :	14/09/2018
Affichée le :	14/09/2018

Philippe PETIT,
Président



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2018/ 26 :

Création d'un emploi non permanent en vue de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EMPLOIS POURVUS	DONT A TEMPS NON COMPLET	DONT NON TITULAIRES (CONTRACTUELS)	DONT NON PERMANENT/ période	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché	A	2	2	0	2	0	35 heures
Adjoint administratif	C	1	1	1	1	1 de mars 2018 à sept 2019	17 heures 30
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	0	0	35 heures (Pourvu à temps partiel en date de la présente, à 28 heures)
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur	A	2	2	0	1	0	35 heures
Technicien	B	1	0	0	1	1 du 15-09-18 au 15-03-20	35 heures
TOTAL		7	7	1	5	2	

